



## Extrait de délibération

Identifiant  
2022-03-12

### Comité syndical 21 mars 2022 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt -Deux le vingt et un mars à 18h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Mme Magalie Sauze a été désignée secrétaire de séance.

**Date de la convocation :** 15 mars 2022  
**Nombre de délégués en exercice :** 31 titulaires / 31 suppléants  
**Présents :** 19 titulaires, 3 suppléants  
**Absents, excusés :** 12 titulaires, 28 suppléants  
**Votants :** 22

| Com. de communes         | Titulaires présents   | Titulaires excusés et/ou suppléés  | Suppléants avec vote            | Autres suppléants présents |
|--------------------------|---|--|---------------------------------|----------------------------|
| Airvaudais-Val du Thouet | BIRONNEAU Pascal, CHABAUTY Gérard, NOLOT Monique  | FOUILLET Olivier   |                                 |                            |
| Parthenay-Gâtine         | AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CHAUSSONNEAUX Jean-Paul, CHEVALIER Eric, CUBAUD Olivier, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, PARNAUDEAU Guillaume | BERGEON Patrice, CLEMENT Guillaume, DIEUMEGARD Claude, GILBERT Véronique,  | PILLOT Jean                     |                            |
| Val de Gâtine            | BARANGER Johann, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, FRADIN Jacques, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie  | ATTOU Yves, BAILLY Christiane, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, MICOU Corine, OLIVIER Pascal, TAVERNEAU Danielle | AUDEBERT Claude, ROMDARD Audrey |                            |

## Recrutement d'un consultant pour l'accompagnement à l'élaboration de la Charte du Parc naturel régional de Gâtine poitevine – Phase 1

Les dispositions du II de l'article R. 333-3 du code de l'environnement prévoient que la charte d'un Parc naturel régional (PNR) comprend :

### Un rapport qui détermine :

- Les orientations de protection, de mise en valeur et de développement envisagées pour la durée du classement. En particulier, les objectifs de qualité paysagère sur le territoire du parc et les objectifs en matière de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques sont définis ;
- Les mesures qui seront mises en œuvre sur le territoire classé, applicables à l'ensemble du parc ou dans des zones déterminées à partir des spécificités du territoire ;
- Un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la charte ainsi qu'un dispositif de suivi de l'évolution du territoire établi au regard des mesures prioritaires de la charte ;
- Les modalités de la concertation pour sa mise en œuvre et les engagements des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et de l'Etat pour mettre en œuvre ses orientations et mesures ;

**Un plan du parc** représentant notamment le périmètre de classement potentiel et les différentes zones où s'appliquent les orientations et les mesures définies dans le rapport

### Des annexes, comprenant notamment :

- La liste des communes figurant dans le périmètre d'étude,
- Les projets de statuts initiaux ou modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc ;
- L'emblème du parc ;
- Un plan de financement portant sur les trois premières années du classement ;
- Le rapport environnemental et l'avis de l'autorité environnementale,

Les différentes évolutions législatives relatives au contenu des Chartes et à la procédure de classement ainsi que le nombre toujours croissant de candidats au label « PNR » ont complexifié cette démarche de création d'un PNR et de rédaction de la Charte. Afin de poursuivre le projet du PNR de Gâtine poitevine, en respectant les délais fixés, l'intervention d'un consultant expérimenté est indispensable. En vue de recruter un consultant pour l'accompagner dans cette démarche, le Pays de Gâtine s'est rapproché de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France afin d'identifier les experts reconnus sur ces missions.

Le prestataire retenu aura pour mission de répondre aux objectifs suivants :

- Construire la méthodologie de concertation avec les élus et les acteurs locaux en partenariat avec l'équipe du Pays de Gâtine
- Animer les réunions et ateliers qui feront émerger la stratégie de la Charte du PNR
- Fournir une synthèse et une analyse de ces ateliers et réunions et s'assurer de la validation politique de la stratégie
- Formaliser les rubriques introductives de la Charte : le territoire et son projet stratégique
- Accompagner la rédaction des mesures via une relecture critique
- Fournir un appui méthodologique dans la construction du dispositif de suivi-évaluation des mesures de la Charte
- Réaliser l'évaluation environnementale de la Charte
- Elaborer le Plan de Parc
- Accompagner le Pays de Gâtine, via des réunions techniques, lors des avis et consultations successifs propres à la procédure de création d'un PNR.

Les échanges avec le cabinet INDDIGO et M Rémi Le Fur, responsable national stratégie territoriale et action publique, ont permis de confirmer ses compétences pour accompagner le Pays de Gâtine, tout en le laissant maître de la rédaction des mesures de la Charte. Ses expériences récentes dans l'accompagnement de création ou de révisions de Chartes de PNR ainsi que ses capacités à mener des temps de concertation ont abouti à retenir sa proposition méthodologique.

L'accompagnement pour la Charte est prévu en 3 étapes visant à aboutir à une première version de la Charte du PNR en décembre 2023.

- Une première étape de concertation esquissant la trame de la Charte, d'avril à septembre 2022
- Une deuxième étape de formalisation de la stratégie de rédaction des rubriques introductives de la Charte, de septembre à décembre 2022
- Une troisième étape d'accompagnement plus distant pour la relecture critique des mesures et d'appui méthodologique pour recueillir les engagements des partenaires.

Cette prestation est cofinancée dans le cadre de la convention de partenariat relative au projet de PNR conclue avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

**Le Comité syndical décide d'approuver l'offre de l'entreprise INDDIGO, représentée par son responsable national stratégie territoriale et action publique, Rémi Le Fur, pour la première étape, pour un montant de 31 020 € TTC et d'autoriser le Président à signer le devis et régler le coût correspondant.**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Le Président  
Didier GAILLARD